



GARDERIE MUNICIPALE

I. MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET D'INSCRIPTION :

★ Votre enfant est accueilli par des agents municipaux :

- le matin de 7h00 à 8h50
- le soir de 16h00 à 19h00
- le mercredi de 12h à 12h30

★ L'inscription est indispensable. Elle se fait sur la même fiche d'inscription que le restaurant scolaire.

II. PARTICIPATION DES FAMILLES

Délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2018

Tarifs en vigueur du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019

PRIX PAR DEMI-JOURNEE	ENFANT DE GOND-PONTOUVRE	ENFANT HORS-COMMUNE
Durée inférieure à une heure: (de 8h00 à 9h00 et de 16h30 à 17h30)	0.37 €	0.63 €
Au-delà une heure de garderie:	0.91 €	1.50 €



LA GARDERIE EST GRATUITE DE 16h00 à 16h30 ET LE MERCREDI DE 12h à 12h30.

A titre dérogatoire, compte tenu de la séparation entre l'école maternelle La Capucine et l'école élémentaire Pierre et Marie Curie ; pour les fratries fréquentant ces 2 écoles, une demi-heure de gratuité (soit de 8h30 à 9h00) sera accordée pour la garderie, aux élèves scolarisés à P. & M. Curie et à la Capucine.

III. MODALITES DE PAIEMENT :

Vous recevrez une facture chaque trimestre par l'intermédiaire des enseignants.

Paiement :

♦ **En Mairie, tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00** en chèque (libellé à l'ordre du Régisseur des restaurants scolaires) ou en espèces

♦ **Paiement en ligne** sur <http://www.gond-pontouvre.fr/>



Vous avez désormais la possibilité de régler vos factures de garderie en Chèque Emploi Service Universel (CESU) préfinancé.

Le montant total des CESU devra être inférieur ou égal au montant de votre facture car aucune monnaie ne pourra être rendue sur ces titres de paiement.